



Préavis et droit de visite du bailleur

Par **louison**, le **30/09/2008** à **18:02**

Bonjour, j'ai fait un bail de location meublée pour mon appartement, j'ai notifié le non renouvellement de celui-ci à mon locataire dans un délai de 4 mois. Je souhaite récupérer mon appartement pour y habiter, j'ai donc stipulé cette cause. J'aurais voulu faire des travaux pour mon retour et donc ai besoin de faire évaluer ceux-ci par un professionnel. Lorsque j'ai demandé à mon locataire de pouvoir accéder à l'appartement en sa présence sa réponse a été catégoriquement négative. Quels sont mes droits? Vous remerciant par avance de votre réponse.